

MA PLACE EN SANTÉ, j'y tiens

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



Pourquoi un moratoire sur le transfert de ressources professionnelles des CLSC vers les GMF ?

- ➔ Parce que c'est une décision prise sans consultation auprès de la population ni des professionnel·les sur le terrain ni des personnes qui utilisent nos services ;
- ➔ Parce que nous craignons une baisse de l'accès à des services de qualité pour la population, en particulier les personnes les plus vulnérables qui ne sont pas inscrites dans un GMF ;
- ➔ Parce que le travail en équipe multidisciplinaire a fait ses preuves. En CLSC, nous sommes au service de la population, en GMF nous serons au service des médecins ;
- ➔ Parce qu'il y a détournement de ressources humaines et financières, du secteur public vers le secteur privé. Les GMF, entreprises à but lucratif, profitent de subventions pour recevoir les professionnel·les du réseau qui demeurent payés par l'État ;
- ➔ Parce que les CLSC reçoivent déjà les patients référés par des médecins en GMF au besoin ;
- ➔ Parce que les ressources transférées ne seront pas remplacées dans les CLSC ;
- ➔ Parce que les CLSC existent déjà partout sur le territoire, ils sont bien implantés et ils assurent des services de proximité à la population.

MON CLSC, J'Y TIENS !